

GUIDE DE LA PETITE ENFANCE

de la **Plaine** du *Rhin*



Sommaire

MOT D'INTRODUCTION	3
1 OÙ S'INFORMER ?	
Le Relais Petite Enfance (RPE)	4
2 QUEL MODE D'ACCUEIL POUR MON ENFANT ?	
L'accueil individuel	6
L'accueil collectif	11
3 LES OFFRES DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ	
Les actions de soutien à la parentalité	18
Les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)	19
4 LES FINANCEMENTS POSSIBLES	
Les aides de la Caf / Les autres aides	20
La Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE)	21
Les services d'action sociale / Le crédit d'impôt	22
Le Centre Ressources Petite Enfance et Handicap + les numéros utiles	23

Le saviez-vous ?

La Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin (Caf) participe au **financement** des structures d'accueil du jeune enfant. La Communauté de Communes de la Plaine du Rhin et la Caf sont partenaires dans le cadre de la **Convention Territoriale Globale (CTG)**.

Réalisation : Rachel HEILIGENSTEIN | Juin 2025

Mise en page : Service Communication de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin

Illustrations : Freepik.com

Impression : Medialogik France SARL

Dépôt légal : à parution

L'accueil de la petite enfance et le soutien à la parentalité sur le territoire de la Plaine du Rhin

Accompagner les futurs parents et les parents de jeunes enfants dans le choix de leur mode d'accueil et faciliter la relation parentale sont des **enjeux majeurs pour notre territoire**.

Le guide de la petite enfance est destiné aux **parents d'enfants de moins de trois ans** et aux **futurs parents** habitant sur le territoire de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin. Ce guide présente **l'offre de services aux familles** dans les domaines de **l'accueil du jeune enfant** et du **soutien à la parentalité**. Il présente aussi bien **l'offre publique** que **privée** et les moyens d'en bénéficier.

Il existe sur notre territoire une **offre diversifiée en modes d'accueil aussi bien individuels que collectifs**, répartie entre les assistant(e)s maternel(le)s, la garde à domicile, le multi-accueil et les micro-crèches privées.

Le territoire est également doté d'un **Relais Petite Enfance (RPE)**, interlocuteur privilégié pour les familles à la recherche d'informations sur l'accueil du jeune enfant. Un **Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)** viendra compléter l'offre de services dès le mois de septembre.

Philippe GIRAUD,
Vice-Président en charge
de la Petite Enfance

L'offre d'accueil du jeune enfant et le soutien à la parentalité, aujourd'hui sur le territoire

42

Assistant(e)s maternel(le)s
exerçant à domicile
(chiffres Caf de 2023)

2

Assistances maternelles
exerçant en Maison
d'Assistants Maternels
(MAM)

1

Multi-accueil en Délégation de
Service Public (DSP)

8

Micro-crèches privées

1

Lieu d'Accueil Enfants-Parents
(LAEP) en Convention



Le Relais Petite Enfance (RPE) Plaine des Mômes

C'est un lieu d'échange, d'écoute et de soutien qui a pour mission d'informer les familles sur l'ensemble des modes d'accueil du jeune enfant sur le territoire, et de les accompagner dans leur choix. Il renseigne sur les modalités d'emploi des assistant(e)s maternel(le)s et accompagne les futurs parents-employeurs.

Le RPE offre également, pour les **assistant(e)s maternel(le)s**, un cadre qui leur permet l'échange autour de leur pratique professionnelle ainsi que du soutien dans l'exercice de leur profession. Il délivre une information actualisée sur les démarches pour l'agrément, le statut, la profession d'assistant(e) maternel(le) agréé(e), leurs droits et devoirs ainsi que les conditions d'accès à la formation continue.

Le RPE est également un lieu d'animation et d'échanges. L'animatrice du RPE propose des **ateliers d'éveil ludiques** dans un espace aménagé pour les enfants de la naissance à 6 ans, qui sont accompagnés par leurs parents ou leurs assistant(e)s maternel(le)s.



Le RPE est géré par Délégation de Service Public (DSP) à l'**Association familiale de Loisirs Educatifs et de Formation (ALEF)**. Anaïs GOMES, Educatrice de Jeunes Enfants (EJE), est l'animatrice du RPE.

Le RPE est situé à **Niederrœdern**, dans les locaux de la Bibliothèque.

Anaïs GOMES vous accueille au bureau du RPE et lors de permanences téléphoniques :

- Le mardi de 14h30 à 18h30.
- Le jeudi de 9h00 à 11h00 et de 14h30 à 17h00.

Les animations sous forme d'ateliers d'éveil ont lieu dans 2 structures périscolaires :

- Le mardi de 9h00 à 10h45 au Périscolaire de Mothern, 32 rue de l'Église.
- Le vendredi de 9h00 à 10h45 au Périscolaire de Niederroedern, 5 rue du Stade.

La participation aux ateliers se fait uniquement sur inscription.

Vous trouverez davantage d'informations sur le **site Internet** de l'ALEF : www.alef.asso.fr/structures/niederroedern

Vous pouvez également contacter directement la structure :

RPE « Plaine des Mômes »

Responsable : Anaïs GOMES

 **1 rue de Bellac 67470 NIEDERROEDERN**

 **06.31.29.18.76**

 **relaispetiteenfance.plainedurhin@alef.asso.fr**



Relais Petite Enfance de la Plaine
du Rhin - Plaine des Mômes

Chaque mois, retrouvez le programme des ateliers.



Il existe 2 modes d'accueil du jeune enfant sur le territoire : **l'accueil individuel** et **l'accueil collectif**.

L'ACCUEIL INDIVIDUEL

L'accueil individuel peut être assuré par **un(e) assistant(e) maternel(le) exerçant à domicile** ou en **Maisons d'Assistants Maternels (MAM)**.

L'accueil au domicile des parents est également un mode d'accueil individuel existant sur le territoire.

Dans les trois cas, **les parents sont employeurs** : les conditions d'accueil, les horaires et les tarifs sont librement consentis entre l'employeur et l'employé, tout en respectant les règles légales et conventionnelles.

Les assistant(e)s maternel(le)s

L'assistant(e) maternel(le) est **un(e) professionnel(le) de la petite enfance** qui accueille **entre 1 et 4 enfants** généralement **âgés de moins de 6 ans**.

Un **agrément**, délivré par le Président de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), est **obligatoire** pour exercer ce métier. Il est accordé par les professionnels du service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) **après évaluation** sur les capacités à être assistant(e) maternel(le) ainsi que sur les conditions matérielles et de sécurité du logement ou du local. **Le nombre d'enfants** que chaque assistant(e) maternel(le) peut accueillir est fixé par l'agrément.

Les assistant(e)s maternel(le)s exerçant à domicile

L'assistant(e) maternel(le) exerçant son activité à son domicile, est **employé(e) directement par les parents**. Il s'agit d'un(e) **salarié(e) accueillant les enfants à son domicile**.

Selon les chiffres 2023 de la Caf, **42 assistant(e)s maternel(le)s** exercent à domicile sur notre territoire.

Comment trouver un(e) assistant(e) maternel(le) ?

Pour chercher un(e) assistant(e) maternel(le) :

- Se rendre sur le site Internet de la Caf dans la Rubrique « **Recherche d'un mode d'accueil** » : monenfant.fr
- Se rendre sur le site Internet de la CeA en mettant le lien www.alsace.eu/carte-assistants-maternels-bas-rhin dans votre moteur de recherche puis **CDC de la Plaine du Rhin** dans « Affiner votre recherche » - « Par communautés de communes ».

En tant que parent, je peux être remboursé(e) en partie par le complément libre Choix de Mode de Garde (CMG) et à l'aide d'un crédit d'impôts, sous certaines conditions.

En tant qu'assistant(e) maternel(le), la Caf propose une aide à l'installation ainsi qu'un prêt spécifique.

Les assistant(e)s maternel(le)s exerçant en Maisons d'Assistants Maternels (MAM)

Depuis 2010, la loi autorise les assistant(e)s maternel(le)s à **travailler hors de leur domicile dans un local commun**, qui n'est pas le domicile de l'un(e) d'eux(elles).

4 assistant(e)s maternel(e)s au maximum peuvent se regrouper dans un même local.

BON À SAVOIR :

Chaque famille signe un contrat avec l'assistant(e) maternel(le) dont elle est l'employeur pour l'accueil de son ou de ses enfants.



La Maison des Assistantes Maternelles (MAM) - Les Papillons d'Ober

La MAM « Les Papillons d'Ober » est un regroupement de 2 assistantes maternelles agréées : Ellenith, maman de 2 enfants, et Aurélie, maman de 3 enfants ; toutes les 2 habitantes de la commune d'Oberlauterbach. Chacune a un agrément pour l'accueil de 4 enfants maximum âgés de 2 mois et demi à 3 ans.

La devise d'Ellenith et d'Aurélié est « **d'offrir une relation stable et chaleureuse** à votre enfant tout en évoluant dans un environnement de sécurité et de confiance. Nous l'accompagnons dans ses découvertes et ses apprentissages au fil des jours afin de **favoriser son autonomie**. Nous mettons en place un **accueil qui tient compte du rythme de l'enfant** ».



La MAM est ouverte :

- **Lundi, mardi et jeudi de 7h30 à 18h00.**
- **Vendredi de 7h30 à 17h00.**

Ces horaires ne sont pas fixes et peuvent être modifiés en fonction des contrats passés avec les parents.

→ Possibilité d'accueillir les enfants à la maison de chaque assistante maternelle pour les **horaires atypiques**, si besoin.

Pour davantage de renseignements, vous pouvez contacter la structure :

MAM « Les Papillons d'Ober »

Responsables : Ellenith RABENIRINA et Aurélie MULLER

 **2 rue de la Libération 67160 OBERLAUTERBACH**

 **07.58.07.04.80**

 **mamlespapillonsdober@outlook.fr**

COMMENT S'INSCRIRE ?

→ Il faut contacter directement la structure.

En tant que parent, je peux être remboursé(e) en partie par le complément libre Choix de Mode de Garde (CMG) et à l'aide d'un crédit d'impôts, sous certaines conditions.



MAM Les Papillons d'Ober



La garde à domicile

Une garde d'enfant à domicile est un(e) employé(e) de maison qui garde le ou les enfants (de 3 mois à 10 ans) au **domicile des parents**, dans le cadre des **services à la personne (aide à domicile)**. Il s'agit d'un(e) **salarié(e) disposant ou non d'un diplôme** dans le domaine de la petite enfance, que je peux **embaucher directement, ou par l'intermédiaire d'un organisme agréé « Service à la personne »**.

En tant que parent, je peux être remboursé(e) en partie par le complément de libre Choix du Mode de Garde (CMG) et à l'aide d'un crédit d'impôt, sous certaines conditions.

LE SERVICE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

Les puéricultrices de la PMI assurent un **accompagnement individuel** et évaluent les **demandes liées à l'agrément**.

La PMI veille également à **l'hygiène et à l'aménagement des locaux**.

Les éducatrices de jeunes enfants de la PMI, en lien avec les puéricultrices et le Relais Petite Enfance peuvent proposer un **accompagnement collectif** en organisant des actions d'actualisation des connaissances, des ateliers, des groupes de parole...

CONSULTATIONS DES NOURRISSONS

La PMI vous accueille le dernier lundi du mois de 14h à 17h à la Maison des Services, 26 rue du Général Mittelhauser à Lauterbourg, **sur rendez-vous uniquement**.

 **03.69.06.73.77**

Pour un rendez-vous à Seltz (1b avenue du Général Schneider), contactez le Centre Médico-Social :

 **03.69.06.73.79**

L'ACCUEIL COLLECTIF

L'accueil collectif de votre enfant est proposé au sein d'un **multi-accueil intercommunal** et de **8 micro-crèches privées**.

Il existe **3 modes d'accueil** :

- Les enfants sont accueillis en **accueil régulier** avec un contrat et des horaires fixés à l'année.
- Les enfants peuvent aussi être accueillis en **accueil occasionnel** : les horaires sont fixés au coup par coup une semaine à l'avance. Les parents s'engagent à respecter une certaine régularité.
- Il y a aussi un **accueil d'urgence** : c'est une solution pour les familles qui rencontrent une défaillance ponctuelle de leur mode de garde habituel : hospitalisation, indisponibilité de l'assistant(e) maternel(le)...

Le saviez-vous ?

Si vous choisissez une structure d'accueil de type crèche (à l'exception des micro-crèches CMG PAJE) comme mode d'accueil pour votre (vos) enfant(s), sachez que la Caf finance directement le fonctionnement de cette structure grâce à la **Prestation de Service Unique (PSU)**. Les tarifs proposés par la structure sont modulés et tiennent compte, selon un barème national, des ressources familiales et du nombre d'enfants à charge.





Le Multi-accueil - Les Cigogneaux

Le Multi-accueil « Les Cigogneaux » est un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) agréé par la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

L'accueil est qualifié de « collectif » car plusieurs enfants, âgés de 10 semaines jusqu'à 4 ans, sont accueillis dans un même lieu par des professionnel(le)s de la Petite Enfance, pour la journée ou quelques heures.

Le Multi-accueil « Les Cigogneaux » est géré par Délégation de Service Public (DSP) à l'Association familiale de Loisirs Educatifs et de Formation (ALEF). Elodie HEINOLD, Educatrice de Jeunes Enfants (EJE), est la directrice du Multi-accueil.

Le Multi-accueil est situé à **Beinheim** avec une capacité d'accueil maximale de **24 enfants âgés de 10 semaines à 4 ans**. La structure est ouverte du **lundi au vendredi de 7h00 à 18h30**.

Le Multi-accueil est organisé en **2 salles de vie** en fonction de l'âge des enfants :

- Le **groupe des petits** de 10 semaines à environ 18-20 mois.
- Le **groupe des grands** de 20-22 mois à 3 ans.

Chaque espace a son **dortoir** et sa **salle de bain**.

La structure compte également **2 espaces extérieurs**.

La directrice organise régulièrement des **visites** du Multi-accueil.

L'équipe qui accueille vos enfants est **pluridisciplinaire** et compte une éducatrice de jeunes enfants (la directrice), une infirmière, des auxiliaires de puériculture et des animatrices, une cuisinière et un agent de service. L'équipe est également **soutenue par un pédiatre et une psychologue**.

Au quotidien, l'équipe souhaite que tout enfant puisse trouver au sein de la structure, un **accueil de qualité avec des repères** et un **cadre sécurisant** dans lequel il puisse **s'épanouir**.

Les activités proposées sont orientées vers **le jeu, la créativité et l'accès à la nature**. Notre objectif est de **respecter et d'accompagner chaque étape du développement de l'enfant**.

Engagés dans une **pédagogie d'éducation positive** et dans une **démarche éco-citoyenne**, nos pratiques quotidiennes sont le reflet d'une **réflexion constante**.

Vous trouverez davantage d'informations sur le **site Internet** de l'ALEF :
www.alef.asso.fr/structures/beinheim

Vous pouvez également contacter la structure :

Multi-accueil « Les Cigogneaux »

Directrice : Elodie HEINOLD

📍 **13 rue du Presbytère 67930 BEINHEIM**

☎ **03.88.05.29.70 / 06.74.64.50.89**

✉ **multiaccueil.beinheim@alef.asso.fr**

COMMENT S'INSCRIRE ?

→ Il faut contacter directement la structure.

Le **tarif horaire applicable** est calculé en fonction des revenus et du nombre d'enfants à charge selon le barème national de la Caf.

En tant que parent, je peux être remboursé(e) en partie à l'aide d'un crédit d'impôt, sous certaines conditions.





Les micro-crèches (privées)

Une micro-crèche est une structure d'accueil collectif destinée aux enfants de moins de 6 ans. Elle emploie 3 à 4 professionnel(le)s de la petite enfance, comprenant pour la plupart, un(e) éducateur(-trice) de jeunes enfants, un(e) auxiliaire de puériculture, ainsi qu'un(e) ou 2 assistant(e)s d'accueil. La structure accueille jusqu'à 12 enfants simultanément, sauf dérogation.

COMMENT S'INSCRIRE ?

→ Il faut contacter directement les structures dont les coordonnées figurent ci-dessous.

LES ANOLIS

12 a rue du Pont du Rhin 67470 SELTZ

☎ 03.90.55.67.21

✉ microcreche.lesanolis@gmail.com

📘 Micro-crèche Les Anolis

Directrice : Claire HUGONY

Micro-crèche en mode PAJE

- Capacité d'accueil : 10 enfants âgés de 10 semaines à 4 ans
- Accueil régulier et/ou occasionnel du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30

LES PETITS PIRATES DE MATRA

10 rue de la Mairie 67470 MOTHERN

☎ 09.67.40.65.58

✉ microcreche.lesanolis@gmail.com

📘 Micro-crèche Les Petits Pirates de Matra

Directrice : Claire HUGONY

Micro-crèche en mode PAJE

- Capacité d'accueil : 10 enfants âgés de 10 semaines à 6 ans
- Accueil régulier et/ou occasionnel du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30



LES LUTINS DU PONT

32 rue des Tirailleurs Tunisiens
67630 SCHEIBENHARD

☎ 03.88.72.44.72 - 06.33.06.07.23

✉ leslutinsdupont67@gmail.com

📘 Micro-crèche Les Lutins du Pont

💻 les-lutins-du-pont.p-web.fr

Directrice : Huguette VOGEL

Micro-crèche en mode PAJE

- Capacité d'accueil :
12 enfants âgés de 10
semaines à 6 ans
- Accueil régulier et/ou
occasionnel du lundi au
vendredi de 7h00 à 18h30
- Immersion alsacienne et
allemande



LES LOUPI'DOUX

6 rue de la Caserne 67630 LAUTERBOURG

☎ 06.98.26.90.30 (Sophie) - 06.11.44.05.84 (Déborah)

✉ microcreche.lesloupidoux@gmail.com

📘 Micro-crèche Les Loupi'doux Lauterbourg

💻 www.lesloupidoux.fr

Co-directrices : Sophie STRIEBIG et

Déborah MARGRAFF

Micro-crèche en mode PAJE

- Capacité d'accueil :
14 enfants âgés de 10
semaines à 6 ans
- Accueil régulier et/ou
occasionnel du lundi au
vendredi de 6h00 à 19h



LES MINI MOYS

3 rue du Stade 67470 NIEDERROEDERN

☎ 03.69.40.34.31

✉ crechelesminimoys@gmail.com

🌐 Micro-crèche Les Mini Moys

Directrice : Véronique MACHRIS

Micro-crèche en mode PAJE

- Capacité d'accueil : 12 enfants âgés de 10 semaines à 4 ans pour les enfants porteurs de handicap ou en difficulté d'entrer en milieu scolaire
- Accueil régulier et/ou occasionnel du lundi au vendredi de 6h30 à 19h00
- Pas de fermeture en été



LES CHÉRUBINS DE BEINHEIM

29 rue Principale 67930 BEINHEIM

☎ 06.49.61.92.46

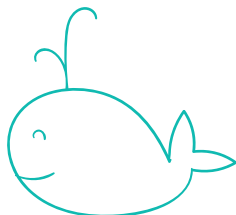
✉ beinheim@les-cherubins.com

🌐 Micro-crèche Les Chérubins de Beinheim

🌐 beinheim-67930.les-cherubins-creches.com

Micro-crèche en mode PAJE

- Capacité d'accueil : 10 enfants âgés de 10 semaines à 4 ans
- Accueil régulier et/ou occasionnel du lundi au vendredi de 6h30 à 19h00



LES CHÉRUBINS DE SELTZ

7 rue Marcel Bisch 67470 SELTZ

☎ 06.33.61.17.33

✉ seltz@les-cherubins.com

🌐 Micro-crèche Les Chérubins de Seltz

💻 seltz-67470.les-cherubins-creches.com

Micro-crèche en mode PAJE

- Capacité d'accueil :
10 enfants âgés de 10
semaines à 4 ans
- Accueil régulier et/
ou occasionnel du
lundi au vendredi de
6h30 à 19h00

LES ANGES DE SELTZ

10 rue de la Gare 67470 SELTZ

☎ 03.69.40.32.58

✉ seltz@microcrechesdesanges.fr

🌐 Micro-crèche des Anges

💻 www.microcrechesdesanges.fr/creches/seltz

Directrice : Marine GUNTHER

Micro-crèche en mode PAJE



- Capacité d'accueil :
10 enfants âgés de 10
semaines à 4 ans
- Accueil régulier et/ou
occasionnel du lundi au
vendredi de 7h30 à 18h30

BON À SAVOIR :

En tant que parent, je peux être remboursé(e) en partie par le complément libre Choix de Mode de Garde (CMG), sous certaines conditions.

Le soutien à la parentalité a pour objectif de mettre à la disposition des parents un ensemble de ressources, d'informations et de services pour les accompagner dans l'éducation de leurs enfants, aux moments clés de leur vie familiale, et quand ils en ressentent le besoin.

Il s'agit d'actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité mises en œuvre avec et pour les parents du territoire.

LES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

La Communauté de Communes de la Plaine du Rhin envisage, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la Caf, de **soutenir la parentalité en partenariat avec la Fédération des Maisons, des Jeunes et de la Culture (FDMJC) d'Alsace, l'Association familiale de Loisirs Éducatifs et de Formation (ALEF) et l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin (AGF 67).**

Une **enquête** à destination des parents de jeunes enfants et des futurs parents sur leurs besoins en modes d'accueil et en **actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité** a été réalisée début d'année 2025. Elle a indiqué que **70 % des familles qui ont répondu au questionnaire, sont intéressées** par des actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité.

Des ateliers parents/enfants et des conférences avec l'intervention d'un animateur ou d'une animatrice autour de thématiques spécifiques ont été plébiscités par les parents. Les actions sont en cours d'organisation et vous serez informés prochainement.

Le soutien à la parentalité se traduit également au quotidien par la possibilité d'accéder à des Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) qui favorisent les échanges entre adultes.

LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (LAEP)

Les Lieux d'Accueil Enfants-Parents ont été **initiés à partir des « Maisons vertes » créés par Françoise Dolto**. Ils accueillent, durant quelques heures, des jeunes enfants de moins de 6 ans accompagnés par un adulte. **Cet accompagnement à la fonction parentale est basé sur l'écoute et l'échange autour du lien familial et social.**

Ni crèche, ni halte-garderie, ce sont des lieux où les parents, accompagnés de leur(s) enfant(s), sont accueillis, se rencontrent et échangent avec « **des accueillant(e)s** ». Ces accueillant(e)s sont des **professionnel(le)s de la petite enfance** : psychologues, éducateurs, puéricultrices.

Axé autour du jeu et de la parole, **l'accès est gratuit, l'anonymat préservé et la fréquentation libre.**



Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) - La Maison Bleue

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents « La Maison Bleue » à Beinheim est un espace convivial qui accueille de manière libre et sans inscription les jeunes enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés de leur parent ou d'un adulte référent. Il favorise également les échanges entre adultes.

Le LAEP « La Maison Bleue » de Beinheim sera géré par convention avec **l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin (AGF 67)** dès le mois de septembre 2025. Ouverture lundi matin et mercredi matin.

Plus d'informations :

 **5 rue Principale 67930 BEINHEIM**

 **07.82.87.33.90**

 **laep.beinheim@agf67.fr**

 **La Maison Bleue**



LES AIDES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)



Futurs parents et parents de jeunes enfants, la Caf est à vos côtés et vous **propose un accompagnement personnalisé** de la grossesse aux 3 ans de votre enfant. La Caf vous accompagne pour vous **aider à accueillir votre enfant, trouver un mode de garde et l'élever dans les meilleures conditions.**

Quels sont vos nouveaux droits ? Quelles sont les aides dont vous pouvez bénéficier pour accueillir et élever votre enfant ? Comment trouver un mode de garde ?

Autant de questions et de sujets sur lesquels la Caf vous propose des **services personnalisés et adaptés à vos besoins.**

La Caf a mis en place un **site Internet dédié aux questions liées à la petite enfance** : www.monenfant.fr

LES AUTRES AIDES :

- **Si mon enfant est en situation de handicap**, je peux m'adresser à des structures ordinaires ou spécialisées.

En savoir plus : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1868

- **Si je suis parent isolé et au chômage**, je peux obtenir l'Aide à la Garde d'Enfant (AGE).

En savoir plus : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1814

- **Si je suis salarié**, je peux obtenir diverses aides de mon employeur (notamment des Cesu préfinancés).

En savoir plus : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2107

- **Si, malgré les aides existantes**, je rencontre des difficultés financières pour faire garder mes enfants, je peux contacter le **service d'action sociale** de ma mairie (voir page 22).

LA PRESTATION D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (PAJE)

La Prestation d'Accueil du Jeune Enfant est un ensemble **d'aides financières** destinées aux parents d'enfants nouveau-nés ou adoptés, **versées par la Caf**.

La PAJE comprend **4 types d'aides** :

- **La prime à la naissance ou à l'adoption** : elle permet de faire face aux premières dépenses liées à l'arrivée de votre ou vos enfant(s). Si vos ressources ne dépassent pas un certain plafond, elle vous sera versée en une seule fois.
- **L'allocation de base** : elle vous aide à assurer les dépenses liées à l'éducation de votre ou vos enfant(s). Si vos ressources ne dépassent pas un certain plafond, elle vous sera versée chaque mois jusqu'au 3 ans de votre ou vos enfant(s) ou pendant 36 mois en cas d'adoption dans la limite des 20 ans de l'enfant.
- **Le complément de libre Choix du Mode de Garde (CMG)** : il est versé en cas d'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le) ou d'une garde à domicile, il consiste en une prise en charge partielle de la rémunération versée et une prise en charge totale ou partielle des cotisations sociales. Le complément peut aussi être versé en cas de recours à une structure habilitée mettant ses professionnels à votre disposition.
- **La prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE)** : il s'agit d'une aide qui vous est attribuée si vous cessez ou réduisez votre activité professionnelle pour élever votre ou vos enfant(s). Le montant dépend du degré de réduction de votre activité.

POUR EN SAVOIR PLUS :



LES SERVICES D'ACTION SOCIALE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Lauterbourg peut venir en aide en cas de situation d'urgence. Un entretien préalable avec l'assistante sociale est obligatoire. Elle reçoit uniquement sur rendez-vous, le **jeudi de 9h à 12h** à la Maison des Services (26 rue du Général Mittelhauser à Lauterbourg).

→ Vous pouvez prendre rendez-vous avec l'assistante sociale en contactant l'UTAMS de Wissembourg :

☎ **03.69.06.73.50**

✉ masp.utamsnord@alsace.eu



Les communes de Beinheim, Mothern, Munchhausen et Seltz sont également dotées d'un CCAS.

→ Pour tout renseignement, contactez les mairies de Beinheim au **03.88.53.04.04**, de Mothern au **03.88.54.60.22**, de Munchhausen au **03.88.86.51.81** et de Seltz au **03.88.05.59.05**.

La commune de Schaffhouse-près-Seltz a conservé une **Commission Communale d'Action Sociale**. Les personnes qui souhaitent une aide ponctuelle peuvent se présenter en mairie (**03.88.86.50.23**).

LE CRÉDIT D'IMPÔT

Si vous faites garder votre (vos) enfant(s) de moins de 6 ans à l'extérieur de votre domicile (assistant(e) maternel(le) agréé(e), établissement d'accueil des enfants de moins de 6 ans), vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt pour les frais de garde sous certaines conditions → www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F8

BON À SAVOIR :

Il existe un autre crédit d'impôt lorsque l'enfant est gardé au domicile → www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12

LE CENTRE RESSOURCES PETITE ENFANCE ET HANDICAP (CRPEH) / INCLUSION HANDICAP

Socialiser | Accompagner | Inclure

Le CRPEH accompagne les parents et soutient les professionnels de la petite enfance pour **faciliter l'accueil en milieu ordinaire des enfants de moins de 6 ans présentant des particularités de développement ou en situation de handicap.**



Service libre, gratuit et accessible à tous.

→ Pour davantage de renseignements, vous pouvez contacter la structure :

 **33 rue du Barrage 67300 SCHILTIGHEIM**

 **03.69.32.31.89**

 **centre.ressources@apedi-alsace.fr**

 **apedi-alsace.fr**



Les numéros utiles

Samu : **15** | Police secours : **17** | Pompiers : **18**

Centre antipoison Bas-Rhin : **03.88.37.37.37**

SOS Médecins : **3624**

Pharmacie de garde : **3237**

Violences conjugales : **3919**



Communauté de Communes de la Plaine du Rhin

 **3 rue Principale 67930 BEINHEIM**

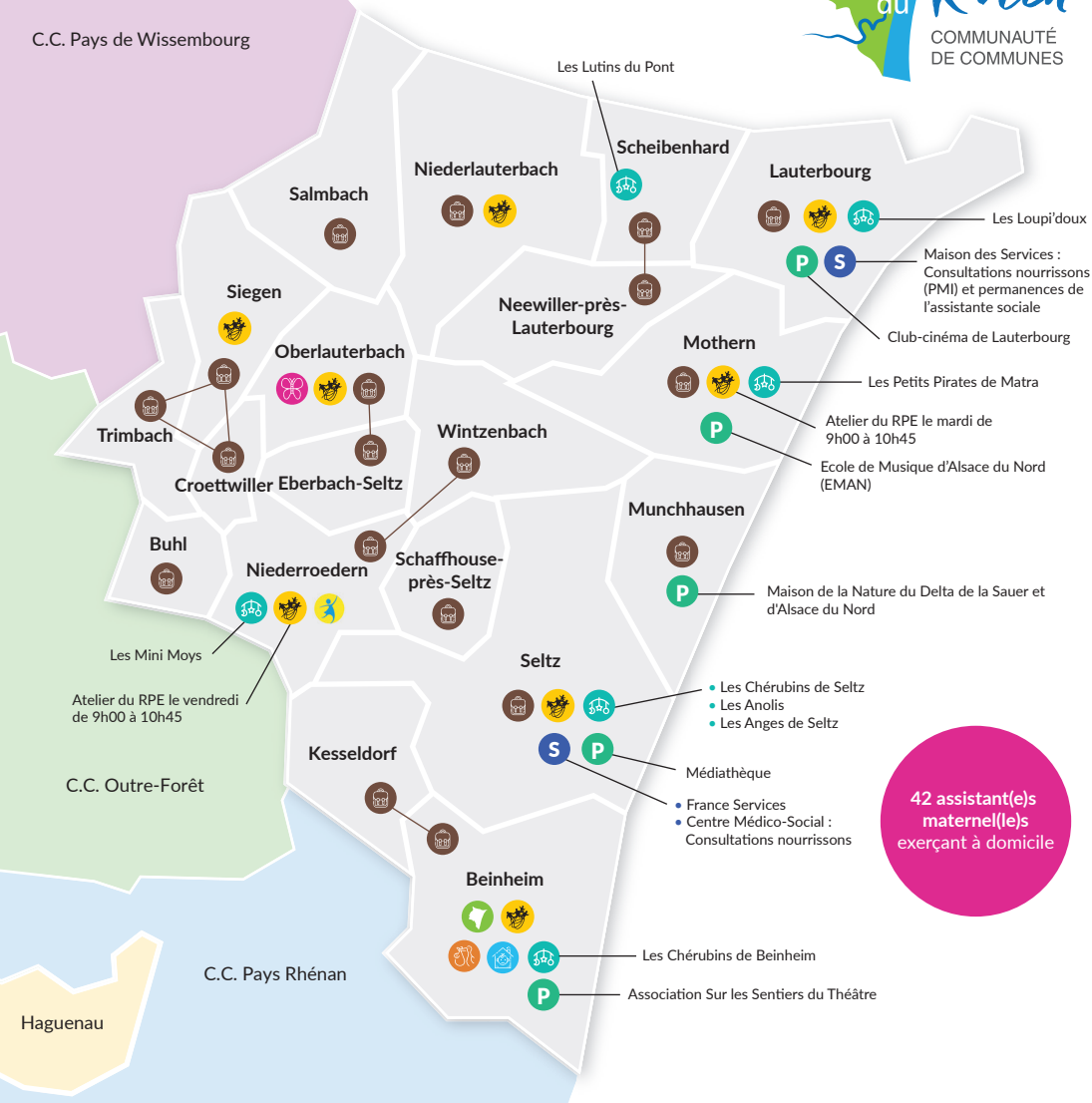
 **03.88.53.08.20**

 **contact@cc-plaine-rhin.fr**

 **cc-plaine-rhin.fr**

 **facebook.com/ccplainedurhin**

L'accueil du jeune enfant et le soutien à la parentalité au sein de nos 19 communes



**42 assistant(e)s
maternel(le)s
exerçant à domicile**

LÉGENDE :

-  Siège de la Communauté de Communes
-  Siège du Relais Petite Enfance Plaine des Mômes
-  Maison des Assistantes Maternelles Les Papillons d'Ober
-  Multi-accueil Les Cigogneaux
-  Micro-crèches privées
-  Lieu d'Accueil Enfants-Parents La Maison Bleue
-  Structures périscolaires
-  Écoles
-  Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI)
-  Services
-  Partenaires